

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2022. Il est proposé par madame Brigitte Prévost d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2022 et appuyé par Madame Caroline Desrosiers.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

5. MOT DE LA DIRECTION

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne que c'est la fin du mandat de Marc Sauv  et que Monsieur Julien Cauchon revient lundi. Elle mentionne  galement que l'hygi niste dentaire sera avec nous la semaine prochaine.

6. D CISIONS :

6.1. Approbation des contributions financi res charg es aux parents pour 2022-2023 (art.75.0.1)

- **CONSID RANT** qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, madame Marie-Elen Pelletier, directrice de l' cole doit proposer   son conseil d' tablissement pour approbation, les frais requis par l' cole;
- **CONSID RANT** qu'en vertu des articles 96.15.3^o et 96.15.3^o de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d' tablissement doit  tre consult , dans le cadre du budget de l' cole,
- **CONSID RANT** que les frais demand s aux parents propos s par la directrice ont  t   labor s avec la participation des enseignants;
- **EN CONS QUENCE**, sur proposition de madame Claudine, il est r solu   l'unanimit ;
- **D'APPROUVER** les frais exig s qui seront   la charge des parents des  l ves de l' cole du D me pour l'ann e scolaire 2022-2023.

CE #21-22-19

CE #21-22-20

6.2. Approbation de la liste du mat riel d'usage personnel (effets scolaires) (art.77.1)

Madame Marie-Elen Pelletier pr sente les listes scolaires 2022-2023.

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

- **CONSIDÉRANT** que l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule le conseil d'établissement approuve le choix des manuels scolaires, du matériel didactique et la liste du matériel d'usage personnel, proposée par le directeur de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que ces principes sont établis et que cette liste est approuvée en tenant compte de la politique du centre de services scolaire;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Brigitte Prévost il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la liste des effets scolaires et du matériel scolaire 2022-2023.

CE #21-22-21

6.3. Approbation de la contribution financière supplémentaire pour l'activité du service de garde du 6 mai (art. 75.0.1)

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école du Dôme, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** que l'administration des fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ;
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel ;
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 275, 2e par. de la LIP, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Brigitte Prévost, il est résolu à la majorité.
- **D'ADOPTER** la résolution d'accorder un montant supplémentaire pour l'activité du service de garde.

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

CE #21-22-22

6.4. Approbation ouverture du service de garde en août 2022 (chapitre I-13.3,r.11 art. 3)

Il est mentionné que le service de garde sera ouvert le 29 et 30 août pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^e année.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement d'une école peut demander à sa commission scolaire la mise en place d'un service de garde dans ses locaux ;
- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 3 du *Règlement des services de garde en milieu scolaire*, le conseil d'établissement peut convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, notamment pendant les journées pédagogiques ;
- **CONSIDÉRANT** le besoin de la clientèle ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Caroline Desrosiers, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'OUVRI**R le service de garde de l'école du Dôme à compter du 29 août 2022.

6.5. Approbation de l'entrée progressive au préscolaire (modalité d'application du régime pédagogique art.84)

Point reporté à la prochaine rencontre.

6.6. Approbation de l'utilisation des locaux de l'école (art 93)
Adopté formellement.

6.7. Fonds à destination spéciale-demande pour les finissants (art.94)

Un montant de 1000\$ est demandé pour la sortie Mont-Cascades plutôt qu'à Calypso. On demande au sous-comité de financement pour voir avec un représentant de 6^e année pour trouver une levée de fonds pour ramasser l'argent.

CE #21-22-23

6.8. Approbation des activités extrascolaires (parascolaires) pour la session de printemps (art.90)

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

Madame Pelletier informe des activités parascolaires du printemps.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les frais proposés pour les activités parascolaires parents qui choisiront d'inscrire leur enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

6.9. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité 2022-2023 (art.76)

Point report au prochain CÉ.

6.10. Décisions au sujet des activités de financement-fonds à destinations spéciale s'il y a lieu (art.94)

Pas de décision pour le moment.

7. INFORMATIONS ET/OU DISCUSSIONS ET/OU CONSULTATIONS

7.1. Projets pédagogiques particuliers-réflexion du CSSPO (présentation et vidéo)

Visionnement d'un vidéo sur le sujet.

7.2. Projet éducatif-Encadrement légaux-échancier

Madame Marie-Elen explique ce qu'est un projet éducatif.

7.3. Consultation aux parents (art.89.1) -écrire JS pour questions

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

Sujet abordé pour le transport scolaire, activités parascolaires, activités du service de garde et atelier devoirs.

7.4. Prévision nombre d'élèves classes 2022-2023

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne le nombre de classes pour l'année scolaire 2022-2023.

7.5. (10) Suivi-Dossier cour d'école

Visite du CISSO qui sont venus inspecter et regarder. Madame Miron a donné 10 000\$ pour la cour d'école. L'asphalte et les clôtures devraient être pris en charge par le CSSPO.

7.6. Politique de l'utilisation des locaux

Monsieur Jean-Sébastien demande la règle de politique de l'utilisation des locaux pour les gens de l'externe et de l'interne.

7.7. Violence et intimidation (suivi et préparation au CÉ de mai.

Monsieur Jean-Sébastien mentionne que les parents sont inquiets au niveau de la violence et de l'intimidation en vue de la mise à jour.

8. Mot de la technicienne du Service de garde

Mme Brigitte Prévost mentionne que l'inscription pour la pédagogie va être envoyé demain. L'inscription en ligne pour tous (sdg, dineurs et marcheurs) a été envoyé.

9. Mot des membres de personnel

10. Varia

11. Mot du représentant au comité de parents du CSSPO (diverses consultations)

12. Mot de représentant au comité EHDA du CSSPO (les transitions au CSSPO).

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

13. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust que la séance soit levée à 20 h 56. Adoptée à l'unanimité.

La prochaine rencontre aura lieu le 19 mai 2022.

Jean-Sébastien Daoust
Président

Marie-Elen Pelletier
Direction